

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 26 novembre 2025.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 26 novembre 2025 à compter de 19 h 30 au centre administratif de la MRC de La Matapédia, situé au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	Mme Sophie Lapointe (Saint-Tharcisius)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Lorenzo Ouellet (Sayabec)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
Mme Chantal Gagné (Lac-au-Saumon)	Mme Odile Roy (Causapscal)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Nelson Thériault (Sainte-Irène)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)	M. Aubert Turcotte (Saint-Léon-le-Grand)
M. Martin Landry (Albertville)	

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absences :

M. Maxime Tremblay (Val-Brillant)

Personnes-ressources présentes :

Mme Marie-Claude Mantha, conseillère en gestion des ressources humaines

M. Stéphane Pineault, directeur du service de développement

M. Pascal St-Amand, greffier adjoint

M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2025-223 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 26 novembre 2025

Le quorum (le tiers des membres représentant au moins la moitié des voix) étant constaté, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 19 h 30.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2025-224 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2025

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025 – Adoption
4. Période de questions de l'assistance
5. Communication du service de développement
 - 5.1. Entente de développement territorial avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Nomination d'un représentant (volet Vitalisation) et désignation des signataires – Décision
 - 5.2. Adjudication – Mandat en services professionnels pour la réalisation d'une enquête d'opinion – Décision
 - 5.3. Demande d'appui de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée – Décision
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 6.1. Entente de confidentialité avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Données sur les sites fauniques d'intérêt – Décision
7. Gestion des ressources humaines
 - 7.1. Entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Irène en matière d'accompagnement en ressources humaines - Décision
8. Prévisions budgétaires 2025 – Décision
 - 8.1. Partie 1 - Budget de la MRC – Partie commune à l'ensemble
 - 8.2. Partie 2 - Inspection municipale
 - 8.3. Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)
 - 8.4. Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques

- 8.5. Partie 5 - Premiers répondants secteur est
 - 8.6. Partie 6 - Premiers répondants secteur ouest
 - 8.7. Partie 7 - Route verte
 - 8.8. Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds municipal vert
 - 8.9. Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred
 - 8.10. Partie 10 - Investissement parcs éoliens Régie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)
 - 8.11. Territoires non organisés (TNO)
 - 9. Communication du service d'administration
 - 9.1. Projet de règlement numéro 2025-11 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2026 – Dépôt et présentation
 - 9.2. Projet de règlement numéro 2025-07 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection à la préfecture de novembre 2029 – Dépôt, présentation et avis de motion
 - 9.3. Projet de règlement numéro 2025-08 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant à la préfète ou au préfet de la MRC de La Matapédia – Dépôt, présentation et avis de motion
 - 9.4. Nominations – Préfet suppléant ou préfète suppléante, comité administratif, comités de la MRC et autres organisations – Décision
 - 9.5. Calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil de la MRC de La Matapédia – Décision
 - 9.6. Déclaration d'intérêt pécuniaire de la préfète – Information
 - 9.7. Bilan 2025 de la préfète – Information
 - 9.8. Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) de la MRC de La Matapédia – Décision
 - 10. Matières résiduelles
 - 10.1. Entente 2026 avec la Ressourcerie de La Matapédia pour la récupération des meubles et électroménagers – Décision
 - 11. Correspondance
 - 12. Période de questions de l'assistance
 - 13. Autres sujets
 - 13.1. Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 10 décembre 2025 à 19 h 30
 - 13.2. Bureau de protection de la faune de Causapscal – Décision
 - 14. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025 – ADOPTION

Résolution CM 2025-225

concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025

Sur une proposition de M. Lorenzo Ouellet, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

5.1 Entente de développement territorial avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Nomination d'un représentant (volet Vitalisation) et désignation des signataires – Décision

Résolution CM 2025-226 concernant l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité 2025-2028

Considérant que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

Considérant que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

Considérant que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial et du volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité;

Considérant que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu ce qui suit :

- De confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente;
 - D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, ainsi que M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC l'entente « Développement territorial » intégrant le volet Vitalisation du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales
 - De nommer Mme Jessie Proulx, conseillère en développement local et territorial, à titre de ressource responsable du volet Vitalisation.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5.2 Adjudication – Mandat en services professionnels pour la réalisation d'une enquête d'opinion – Décision

Résolution CM 2025-227 concernant l'adjudication d'un contrat pour la réalisation d'une enquête d'opinion

Considérant la nécessité que la MRC puisse établir les actions du plan régional « Attractivité et démographie » sur des bases solides et concertées de la population ;

Considérant que les résultats de l'enquête permettront de fixer des mesures permettant de fixer des cibles quantifiables des actions du plan régional ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation DG 2025-10-20 lancé le 20 octobre 2025 par la MRC de La Matapédia ;

Considérant que les fournisseurs suivants ont déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres :
- Léger ;
- Cible recherche ;

Considérant que le comité d'analyse a procédé à l'évaluation de la soumission selon la grille de pondération prévue au devis d'appel d'offres ;

Considérant que les résultats de l'analyse des soumissions sont les suivants :
- Léger, pointage final de 56,099 ;
- Cible recherche, pointage final de 65,122 ;

Considérant que l'adjudication du contrat est faite sur la base du soumissionnaire conforme dont la soumission a le meilleur pointage final ;

Considérant que la personne responsable de l'achat a attesté de la conformité de l'ensemble du processus d'appel d'offres relatif à ce projet ;

Considérant que tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

au montant de 19 962,59 \$ taxes incluses;

2. D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, et Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

- Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

5.3 Demande d'appui de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée – Décision

Résolution CM 2025-228

concernant une demande d'appui de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée

Considérant que les demandes suivantes ont été formulées au plan d'affaires du projet de regroupement de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée, déposé à la Société d'habitation du Québec le 13 mai 2024 :

Plafond de revenu déterminant les besoins impérieux en logement : Le Comité de transition et de concertation demande d'uniformiser le plafond de revenu déterminant les besoins impérieux en logement de tout le territoire de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée avec celui de Matane;

Loyer mensuel moyen : Le Comité de transition et de concertation demande d'uniformiser le loyer mensuel médian de tout le territoire de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée avec celui de Matane;

Considérant que le plan d'affaires a été accepté par la Société d'habitation du Québec le 3 juin 2024;

Considérant que la pénurie de logement sévit dans toutes les municipalités des quatre MRC que couvre le territoire de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée;

Considérant qu'il y a moins d'immeubles à logement dans les municipalités rurales;

Considérant que le coût des logements est aussi élevé dans les municipalités rurales que celui des logements situés à Matane;

Considérant que les petites municipalités rurales ont très peu de services et de commerces et que le coût des aliments et produits de base disponibles localement est plus élevé que dans les supermarchés et commerces de grandes surfaces de Matane;

Considérant que les résidents de ces municipalités rurales doivent parfois parcourir de grandes distances pour avoir des services ou simplement aller à l'épicerie, ce qui occasionne des coûts de transport élevés;

Considérant que le service de transport en commun n'est pas disponible partout sur le territoire et que ce service n'est pas en continu;

Considérant que les revenus de base pour la solidarité sociale, la pension de vieillesse ainsi que le supplément de revenus garantis sont les mêmes malgré le lieu de résidence;

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

- Que pour des raisons de justice sociale auprès de la clientèle vulnérable des MRC de La Matapédia, de La Mitis, de La Matanie et de la Haute-Gaspésie, la MRC de La Matapédia appuie l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée dans ses démarches;
 - Que la MRC de La Matapédia demande à la Société d'habitation du Québec et à la Société canadienne d'hypothèque et de logements d'uniformiser le plafond de revenu déterminant les besoins impérieux en logement de tout le territoire de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée avec celui de Matane et d'uniformiser le loyer mensuel médian de tout le territoire de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée avec celui de Matane.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

6.1 Entente de confidentialité avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Données sur les sites fauniques d'intérêt – Décision

Résolution CM 2025-229

concernant la signature d'une entente de confidentialité relativement au partage de données sur les sites fauniques d'intérêt

Considérant que la MRC de La Matapédia doit réviser son schéma d'aménagement révisé d'ici le 1^{er} décembre 2027;

Considérant que dans le cadre de ce projet, le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a approché la MRC afin de lui proposer le partage de données concernant les sites fauniques d'intérêt;

Considérant que ledit partage de données est conditionnel à la signature d'une entente de confidentialité par le directeur général et greffier-trésorier et la préfète;

Considérant qu'il est jugé opportun d'obtenir ces données;

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par Mme Chantal Gagné, il est résolu :

- D'autoriser la signature avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de « l'entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité »;
 - De désigner le directeur général et greffier-trésorier ainsi que la préfète comme signataires de ladite entente.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Irène en matière d'accompagnement en ressources humaines - Décision

Résolution CM 2025-230 autorisant la signature d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière de ressources humaines entre la MRC de La Matapédia et la Municipalité de Sainte-Irène

Considérant les articles 14 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) permettant à une municipalité de conclure une entente pour l'exercice de ses compétences ;

Considérant le besoin éventuel des municipalités d'obtenir un service d'accompagnement en matière de gestion des ressources humaines ;

Considérant la capacité pour la MRC de fournir un tel service dans un cadre d'une entente de collaboration intermunicipale ;

Considérant La résolution CM 2025-122 autorisant la conclusion d'ententes intermunicipales pour la fourniture de services en ligne de services sociaux par la MRC de la Matapédia ;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guérard, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu :

- D'autoriser la signature d'une entente intermunicipale concernant l'accompagnement en ressources humaines entre la MRC de La Matapédia et la Municipalité de Sainte-Irène;
 - De désigner Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, comme signataires de l'entente.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 – DÉCISION

8.1 Partie 1 - Budget de la MRC – Partie commune à l'ensemble

Résolution CM 2025-231 adoptant les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble, pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble, pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 1 (commune à l'ensemble)									
Gestion financière	553 437 \$	135 937 \$	18 200 \$	800 \$	15 000 \$	50 000 \$	200 500 \$	95 000 \$	38 000 \$
Législation et communication	493 074 \$	385 639 \$				76 570 \$		0 \$	30 865 \$
Palais de justice et centre administratif	723 543 \$	105 352 \$		168 386 \$	34 000 \$	259 705 \$		56 100 \$	100 000 \$
Programmes d'habitation	663 501 \$					663 501 \$			
Transport adapté et collectif	306 744 \$	85 000 \$			0 \$	221 744 \$			
Val-d'Irène	1 069 567 \$	1 541 \$		88 026 \$		0 \$		980 000 \$	0 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	84 500 \$	9 500 \$			0 \$	75 000 \$			0 \$
Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)	6 000 \$					6 000 \$		0 \$	0 \$
Développement	3 618 005 \$	87 937 \$		6 000 \$	2 554 969 \$	208 991 \$		755 108 \$	5 000 \$
Volet 3 - Signature innovation	427 111 \$				427 111 \$				0 \$
Volet 4 - Vitalisation	2 985 855 \$				2 985 855 \$		0 \$		0 \$
Programme de restauration du patrimoine immobilier	143 672 \$				39 309 \$	104 363 \$			0 \$
Accès Entreprises Québec	151 888 \$					151 888 \$			
Redevances parcs éoliens	753 272 \$							753 272 \$	0 \$
Entente développement culturel - 2	41 807 \$	0 \$				16 723 \$	25 084 \$	0 \$	0 \$
Évaluation et géomatique	737 500 \$	519 736 \$	160 000 \$				16 340 \$	3 030 \$	38 394 \$
Aménagement	402 549 \$	61 202 \$	0 \$	0 \$	132 000 \$	170 347 \$			39 000 \$
Urbanisme	76 679 \$	31 737 \$	44 942 \$						0 \$
Gestion des cours d'eau	9 929 \$	9 633 \$							296 \$
Génie municipal	1 368 829 \$	96 674 \$	900 957 \$	150 000 \$		160 426 \$		40 106 \$	20 666 \$
Plan climat	174 448 \$			4 940 \$			169 508 \$		
Gestion des matières résiduelles	4 314 838 \$	4 226 842 \$				0 \$		87 996 \$	0 \$
Infroute, informatique et téléphonie IP	187 307 \$	52 104 \$		96 994 \$		25 495 \$			12 714 \$
Génie forestier	135 500 \$	0 \$		135 500 \$					0 \$
Sécurité incendie	3 134 967 \$	1 634 329 \$		143 000 \$		154 737 \$	18 500 \$	624 500 \$	559 901 \$
Sécurité civile	145 266 \$	14 360 \$	2 500 \$			120 899 \$			7 507 \$
Total partie 1	22 709 787 \$	7 457 521 \$	1 131 539 \$	788 707 \$	6 204 967 \$	2 660 597 \$	219 000 \$	3 395 112 \$	852 343 \$

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Commun. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 1 (commune à l'ensemble)												
Gestion financière	553 437 \$	463 854 \$	7 000 \$	700 \$	59 882 \$	3 500 \$	250 \$	3 150 \$	4 300 \$	9 300 \$	1 500 \$	0 \$
Législation et communication	493 074 \$	389 184 \$	18 855 \$	700 \$	42 139 \$	24 821 \$	500 \$	1 500 \$	6 000 \$	9 375 \$	0 \$	
Palais de justice et centre administratif	723 543 \$				35 559 \$		139 195 \$	2 510 \$		100 612 \$	2 000 \$	443 667 \$
Programmes d'habitation	663 501 \$		350 \$		73 076 \$			75 \$		590 000 \$		
Transport adapté et collectif	306 744 \$									306 744 \$		
Val-d'Île	1 069 567 \$			0 \$	954 035 \$					0 \$	30 000 \$	85 532 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	84 500 \$									84 500 \$		
Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)	6 000 \$				0 \$			0 \$		6 000 \$		
Développement	3 618 005 \$	969 613 \$	24 950 \$	675 \$	19 403 \$	4 683 \$	1 210 \$	5 600 \$	1 000 \$	2 589 522 \$	1 350 \$	0 \$
Volet 3 - Signature innovation	427 111 \$	77 111 \$	0 \$		0 \$	0 \$				350 000 \$		
Volet 4 - Vérialisation	2 985 855 \$	85 855 \$	0 \$		0 \$	0 \$				2 900 000 \$		
Programme de restauration du patrimoine immobilier	143 672 \$									143 672 \$		
Acès Entreprises Québec	151 888 \$	141 138 \$	2 800 \$	2 400 \$	1 500 \$	500 \$		0 \$	300 \$	3 250 \$		
Développement éolien	753 272 \$		685 780 \$		54 367 \$					13 125 \$		
Entente développement culturel - 2	41 807 \$									41 807 \$		
Évaluation et géomatique	737 500 \$	508 372 \$	12 450 \$	680 \$	208 569 \$	1 429 \$	0 \$	1 900 \$	3 100 \$	1 000 \$	0 \$	
Aménagement	402 549 \$	249 917 \$	2 900 \$	650 \$	142 215 \$	4 768 \$		2 200 \$	300 \$	600 \$	0 \$	
Urbanisme	76 679 \$	43 294 \$	100 \$		1 438 \$	110 \$	0 \$	0 \$	0 \$	31 737 \$	0 \$	
Gestion des cours d'eau	9 929 \$	0 \$	1 300 \$		7 979 \$	450 \$		200 \$		0 \$		
Génie municipal	1 368 829 \$	880 249 \$	18 500 \$	35 576 \$	266 858 \$	6 172 \$	23 000 \$	27 975 \$	4 000 \$	3 250 \$	93 206 \$	10 042 \$
Plan climat	174 448 \$	135 473 \$	2 150 \$	960 \$	28 940 \$	700 \$	100 \$	1 350 \$	1 275 \$		3 500 \$	
Gestion des matières résiduelles	4 314 838 \$				4 180 356 \$			0 \$				134 482 \$
Infroule, informatique et téléphonie IP	187 307 \$	116 936 \$	12 705 \$		51 034 \$	283 \$		6 150 \$	200 \$		0 \$	
Génie forestier	135 500 \$	127 325 \$	4 314 \$	580 \$	854 \$	228 \$	0 \$	1 100 \$	600 \$		500 \$	
Sécurité incendie	3 134 967 \$	1 004 972 \$	108 068 \$	117 640 \$	155 886 \$	1 580 \$	91 508 \$	112 748 \$	16 000 \$	79 657 \$	1 029 901 \$	417 007 \$
Sécurité civile	145 266 \$	53 532 \$	2 500 \$	1 875 \$	1 857 \$	200 \$	400 \$	250 \$	200 \$		84 452 \$	
Total partie 1	22 709 788 \$	5 245 826 \$	904 722 \$	162 436 \$	6 285 946 \$	49 423 \$	256 163 \$	166 708 \$	37 275 \$	7 264 151 \$	1 246 409 \$	1 090 730 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.2 Partie 2 - Inspection municipale

Résolution CM 2025-232 adoptant les prévisions budgétaires de la partie 2, inspection municipale, pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 2, Inspection municipale, pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 2 - Inspection municipale	391 016 \$	375 816 \$		0 \$					15 200 \$

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Commun. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 2 - Inspection municipale	391 016 \$	342 925 \$	17 071 \$	0 \$	20 256 \$	2 116 \$	0 \$	2 100 \$	4 500 \$	548 \$	1 500 \$	

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.3 Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)

Résolution CM 2025-233 adoptant les prévisions budgétaires de la partie 3, Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI), pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 3, Terres publiques intramunicipales (TPI), pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.	
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres		
Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	710 975 \$			103 151 \$			75 211 \$	15 000 \$	407 613 \$	110 000 \$

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Commun. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	710 975 \$	137 863 \$	2 778 \$	3 950 \$	59 114 \$	1 520 \$	200 \$	850 \$	200 \$	503 500 \$	1 000 \$	

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.4 Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques

Résolution CM 2025-234

adoptant les prévisions budgétaires de la partie 4, Délégation gestion des terres publiques, pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 4, Délégation gestion foncière des terres publiques, pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 4 - Délégation gestion terres publiques	85 332 \$			74 728 \$		10 604 \$	0 \$		0 \$

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Communíc. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 4 - Délégation gestion terres publiques	85 332 \$	41 088 \$	1 200 \$	3 858 \$	1 029 \$	243 \$		1 200 \$	100 \$	36 614 \$		0 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.5 Partie 5 - Premiers répondants secteur est

Résolution CM 2025-235

adoptant les prévisions budgétaires de la partie 5, Premiers répondants secteur est, pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 5, Premiers répondants secteur est, pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 5 - Premiers répondants - Secteur Est	697 \$	0 \$							697 \$

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Communíc. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 5 - Premiers répondants - Secteur Est	697 \$	0 \$	0 \$		697 \$	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$		697 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.6 Partie 6 - Premiers répondants secteur ouest

Résolution CM 2025-236

adoptant les prévisions budgétaires de la partie 6, Premiers répondants secteur ouest, pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Gilbert Marquis, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 6, Premiers répondants secteur ouest, pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 6 - Premiers répondants - Secteur Ouest	697 \$	0 \$							697 \$

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Communíc. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 6 - Premiers répondants - Secteur Ouest	697 \$	0 \$	0 \$		697 \$	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$		697 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.7 Partie 7 - Route verte

Résolution CM 2025-237

adoptant les prévisions budgétaires de la partie 7, Route verte, pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par Mme Chantal Gagné, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 7, Route verte, pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 7 - Route Verte	138 949 \$	61 473 \$					77 198 \$		278 \$

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Communíc. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 7 - Route Verte	138 949 \$				50 681 \$		50 330 \$			17 848 \$		20 090 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.8 Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds municipal vert

Résolution CM 2025-238 adoptant les prévisions budgétaires de la partie 8, Biomasse – Emprunt Fonds municipal vert, pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Nelson Thériault, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 8, Biomasse – Emprunt Fonds municipal vert, pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 8 - Biomasse - Fonds Municipal Vert	46 380 \$	46 380 \$							

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Communíc. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 8 - Biomasse - Fonds Municipal Vert	46 380 \$											46 380 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.9 Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred

Résolution CM 2025-239 adoptant les prévisions budgétaires de la partie 9, Investissement parc éolien Lac-Alfred, pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 9, Investissement parc éolien du Lac-Alfred, pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 9 - Investissements Lac-Alfred	5 819 300 \$							5 819 300 \$	0 \$

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Communíc. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 9 - Investissement Lac-Alfred	5 819 300 \$									752 516 \$		5 066 784 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.10 Partie 10 - Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)

Résolution CM 2025-240 adoptant les prévisions budgétaires de la partie 10, Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou), pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Aubert Turcotte, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 10, Investissement parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou), pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2026	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL	750 000 \$							750 000 \$	

Dépenses :

	Budget 2026	Salaire et av. sociaux	Communíc. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL	750 000 \$									750 000 \$		

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.11 Territoires non organisés (TNO)

Résolution CM 2025-241

adoptant les prévisions budgétaires des territoires non organisés (TNO), pour l'exercice financier 2026

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés (TNO), pour l'exercice financier 2026 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2025	Au 30-09-2025	À venir	Au 31-12-2025	Budget 2026
Taxes générales (0121110)	428 054 \$	429 834,60 \$	4 300,00 \$	434 134,60 \$	446 936 \$
Taxe spéciale Lac Huit Milles (0121120)	2 300 \$	2 300,00 \$	0,00 \$	2 300,00 \$	2 300 \$
Taxe spéciale Routhierville - déneigement (0121123)	4 774 \$	4 774,00 \$	0,00 \$	4 774,00 \$	5 013 \$
Taxe spéciale SLM (entente déneigement) (0121122)	13 600 \$	13 600,00 \$	0,00 \$	13 600,00 \$	13 600 \$
Taxe spéciale Domaine Casault (déneigement) (0121121)	0 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 \$
En-lieu de taxes (0122123)	5 000 \$	4 847,00 \$	0,00 \$	4 847,00 \$	5 000 \$
Compensation terres publiques (0122215)	56 603 \$	56 603,00 \$	0,00 \$	56 603,00 \$	57 834 \$
Péréquation (0122932)	4 708 \$	4 701,00 \$	0,00 \$	4 701,00 \$	4 226 \$
Droits mutations et supplétif (0123313)	3 500 \$	4 395,14 \$	400,00 \$	4 795,14 \$	3 500 \$
Intérêts arriérés de taxes (012332)	500 \$	1 034,93 \$	0,00 \$	1 034,93 \$	500 \$
Intérêts banque (0123335)	5 000 \$	0,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000 \$
Revenus gestion des baux SLM	13 750 \$	0,00 \$	13 632,00 \$	13 632,00 \$	15 386 \$
Autres revenus (0123491)	1 000 \$	7 170,04 \$	0,00 \$	7 170,04 \$	1 000 \$
Sécurité civile	0 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 \$
Revenus vs permis	1 000 \$	1 075,00 \$	0,00 \$	1 075,00 \$	1 000 \$
Subv. Prise en charge réseau routier (0138231)	40 107 \$	0,00 \$	41 546,00 \$	41 546,00 \$	40 000 \$
Subvention entretien passage à niveau (0138235)	4 000 \$	0,00 \$	4 386,00 \$	4 386,00 \$	4 400 \$
Subvention PAFSSPA (0138110) et/ou FRR	33 970 \$	0,00 \$	2 995,60 \$	33 677,60 \$	2 405 \$
Surplus affecté (0340033)	26 557 \$	0,00 \$	26 557,00 \$	26 557,00 \$	34 334 \$
Subvention taxe d'accise (TECQ) (0138902)	150 000 \$	0,00 \$	161 073,00 \$	161 073,00 \$	140 000 \$
Partage 1 point taxe vente (0138946)	3 525 \$	3 525,00 \$	0,00 \$	3 525,00 \$	8 795 \$
	0 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 \$
Total	797 948 \$	533 859,71 \$	259 889,60 \$	824 431,31 \$	791 229 \$

DÉPENSES					
Salaire régulier (33-141 à 33-148)	94 334 \$	69 779,76 \$	35 681,12 \$	105 460,88 \$	92 280 \$
Contribution employeur (33-200)	18 900 \$	13 536,60 \$	8 262,52 \$	21 799,12 \$	21 686 \$
Déplacement (33-310)	4 000 \$	1 416,06 \$	500,00 \$	1 916,06 \$	2 000 \$
Poste (33-321)	900 \$	538,41 \$	350,00 \$	888,41 \$	900 \$
Téléphone (33-331)	250 \$	152,38 \$	133,94 \$	286,32 \$	328 \$
Aliments/boisson (33-610)	100 \$	137,93 \$	0,00 \$	137,93 \$	150 \$
Avis publics (33-341)	1 500 \$	0,00 \$	123,77 \$	123,77 \$	0 \$
Inspecteur municipal (33-410)	23 143 \$	0,00 \$	23 143,00 \$	23 143,00 \$	25 137 \$
Berce spondyle (33-416)	5 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	5 000 \$
Services scientifiques et génie (33-411)	20 000 \$	0,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	21 000 \$
Services juridiques (33-412)	2 500 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 500 \$
Vérification (33-413)	5 000 \$	4 100,29 \$	0,00 \$	4 100,29 \$	5 000 \$
Contrat service informatique (33-415)	2 840 \$	1 952,45 \$	900,00 \$	2 852,45 \$	2 852 \$
Évaluation municipale (33-414)	23 455 \$	0,00 \$	23 455,00 \$	23 455,00 \$	23 525 \$
Services professionnels (33-418)	27 500 \$	0,00 \$	30 519,00 \$	30 519,00 \$	38 310 \$
Assurance-incendie (33-420)	0 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 \$
Assurance-responsabilité (33-422)	4 940 \$	3 704,40 \$	1 234,80 \$	4 939,20 \$	5 229 \$
Cautionnement (33-423)	210 \$	157,50 \$	52,50 \$	210,00 \$	213 \$
Formation (33-454)	500 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 \$
Police - SQ (33-441)	58 359 \$	58 359,00 \$	0,00 \$	58 359,00 \$	57 510 \$
Matières résiduelles (33-446)	1 500 \$	854,85 \$	645,00 \$	1 499,85 \$	1 500 \$
Cotisation (33-494)	775 \$	1 480,63 \$	0,00 \$	1 480,63 \$	1 686 \$
Voirie - entretien chemins (33-520)	26 700 \$	16 886,53 \$	10 810,80 \$	27 697,33 \$	27 000 \$
Voirie - amélioration chemins (33-527)	10 000 \$	4 156,33 \$	0,00 \$	4 156,33 \$	10 000 \$
Voirie - taxe accise (33-525)	150 000 \$	160 438,50 \$	0,00 \$	160 438,50 \$	140 000 \$
Loyer centre administratif et terrains (33-511)	3 300 \$	0,00 \$	3 300,00 \$	3 300,00 \$	3 300 \$
Entretien chemins hiver Routhierville (33-521)	83 633 \$	64 317,34 \$	18 213,66 \$	82 531,00 \$	84 469 \$
Entretien chemins hiver SLM (33-521-1)	13 600 \$	10 000,00 \$	3 600,00 \$	13 600,00 \$	13 600 \$
Entretien chemins hiver Domaine Casault (33-520-1)	0 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 \$
Entretien chemin Lac Huit Milles (33-523-1)	4 600 \$	4 599,99 \$	0,00 \$	4 599,99 \$	2 300 \$
Entretien passage à niveau (33-523)	4 000 \$	4 386,00 \$	0,00 \$	4 386,00 \$	4 400 \$
Entretien ameublement et équipement (33-519)	500 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	500 \$
Articles de quincaillerie (33-641)	100 \$	1,47 \$	0,00 \$	1,47 \$	100 \$
Fournitures et photocopies (33-670)	1 000 \$	848,05 \$	100,00 \$	948,05 \$	1 000 \$
Éclairage (33-681)	300 \$	161,67 \$	81,96 \$	243,63 \$	258 \$
Frais banque (33-890)	450 \$	373,41 \$	124,47 \$	497,88 \$	498 \$
Quote-part MRC (33-951)	145 225 \$	290,00 \$	144 935,00 \$	145 225,00 \$	117 762 \$
Gestion des actifs	1 350 \$	0,00 \$	1 350,00 \$	1 350,00 \$	0 \$
Immobilisations (2230033)	1 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 \$
Parc SLM (33-529)	15 000 \$	9 492,41 \$	5 508,00 \$	15 000,41 \$	15 000 \$
Amélioration Parc SLM (PAFSSPA)	31 000 \$	26 638,28 \$	15 459,00 \$	42 097,28 \$	53 006 \$
Urbanisme	3 726 \$	0,00 \$	3 726,00 \$	3 726,00 \$	3 800 \$
Gestion des baux SLM	5 883 \$	0,00 \$	2 236,00 \$	2 236,00 \$	6 432 \$
Projet sécurité civile	0 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 \$
Vêtements (33-650)	500 \$	1 366,77 \$	0,00 \$	1 366,77 \$	1 000 \$
Plan climat	375 \$	154,69 \$	-155,00 \$	-0,31 \$	0 \$
Total	797 948 \$	460 281,70 \$	354 290,54 \$	814 572,24 \$	791 229 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION

9.1 Projet de règlement numéro 2025-11 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des territoires non organisés (TNO) pour l'exercice financier 2026 – Dépôt et présentation

Le projet de règlement numéro 2025-11 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des territoires non organisés (TNO) pour l'exercice financier 2026 est déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC séance tenante par M. Martin Landry.

9.2 Projet de règlement numéro 2025-07 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection à la préfecture de novembre 2029 – Dépôt, présentation et avis de motion

Avis de motion CM 2025-242 **concernant le règlement numéro 2025-07 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection à la préfecture de novembre 2029**

Avis de motion est donné par M. Martin Carrier à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil de la MRC, le règlement numéro 2025-07 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection à la préfecture de novembre 2029 soit adopté.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil de la MRC séance tenante par M. Martin Carrier.

9.3 Projet de règlement numéro 2025-08 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant à la préfète ou au préfet de la MRC de La Matapédia – Dépôt, présentation et avis de motion

Avis de motion CM 2025-243 **concernant le règlement numéro 2025-08 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant à la préfète ou au préfet de la MRC de La Matapédia**

Avis de motion est donné par Mme Chantale Lavoie, préfète, à l'effet que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement no 2025-08 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant à la préfète ou au préfet de la MRC de La Matapédia.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil de la MRC séance tenante par Mme Chantale Lavoie, préfète.

9.4 Nominations – Préfet suppléant ou préfète suppléante, comité administratif, comités de la MRC et autres organisations – Décision

Mme Chantale Lavoie, préfète, désigne M. Martin Landry à titre de préfet suppléant de la MRC de La Matapédia pour la prochaine année. Une lettre confirmant la nomination a été déposée le 26 novembre 2025 auprès du greffier adjoint de la MRC.

Résolution CM 2025-244 **concernant l'ajournement de la séance**

Sur proposition de M. Aubert Turcotte appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu à 20 h 18 d'ajourner la séance au 26 novembre 2025 à 20 h 28.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2025-245 **concernant l'ouverture de la séance d'ajournement**

Sur proposition de M. Jean-Paul Bélanger appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 20 h 24.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2025-246 **concernant la nomination du comité administratif**

Sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Nelson Thériault, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité administratif de la MRC, à savoir :

1. Mme Chantale Lavoie, préfète
2. M. Martin Landry, préfet suppléant, Municipalité d'Albertville
3. Mme Sylvie Blanchette, Ville d'Amqui
4. Mme Odile Roy, Ville de Causapscal
5. Mme Chantal Gagné, Municipalité de Lac-au-Saumon
6. M. Gino Canuel, Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
7. M. Jean-Paul Bélanger, Municipalité de Saint-Cléophas

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2025-247**concernant la nomination d'un responsable et d'un substitut pour la vérification des factures**

Sur une proposition de M. Aubert Turcotte, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu de nommer Mme Chantal Gagné à titre de responsable pour la vérification des factures et de nommer Mme Sylvie Blanchette comme substitut.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2025-248**concernant la nomination de représentants du conseil de la MRC sur des comités et commissions de la MRC**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Gilbert Marquis, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur les comités et commissions de la MRC :

Bureau des délégués (\$) (3 représentants) <i>Code municipal, article 129 : doit être nommé en novembre</i>	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Jean-Paul Bélanger 3. M. Martin Carrier
Comité communications (\$) (5 représentants)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Jean-Paul Bélanger 3. M. Martin Landry 4. M. Martin Carrier 5. Mme Sylvie Blanchette
Comité consultatif en culture et patrimoine (\$) (1 représentant)	1. M. Martin Carrier
Comité de développement et Comité d'investissement (\$) (3 représentants)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette 3. Mme Chantal Gagné

Comité Innovation-Vitalisation (FRR volets 3 et 4) (\$) Au moins un représentant des municipalités Q3 et deux représentants des municipalités Q4. Rappel de la composition du comité : La préfète (d'office); 5 municipalités représentantes des municipalités dites Q5 (présentant un indice de vitalité très négatif; Amqui, Saint-Noël, Causapscal, Saint-Moïse, Albertville, Saint-Tharcisius, Sayabec, Saint-Vianney, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sainte-Florence, Saint-Cléophas); 2 municipalités représentantes des municipalités dites Q4 (Lac-au-Saumon, Sainte-Marguerite-Marie, Saint-Léon-le-Grand); 1 municipalité représentante des municipalités dites Q3 (Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Damase, Val-Brillant); 0 municipalité représentante des municipalités dites Q2 (Sainte-Irène).	1. Mme Chantal Gagné Q4 2. M. Gilbert Marquis Q5 3. M. Patrick Fillion Q5 4. M. Martin Carrier Q3 5. Mme Sylvie Blanchette Q4 6. Mme Odile Roy Q5 7. M. Martin Landry Q5 8. M. Jean-Paul Bélanger Q5 9. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Comité Réseau Accès PME (\$)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette (d'office) 3. Mme Marlène Landry
Comité multiressources (\$)	1. M. Patrick Fillion 2. M. Carol Poitras
Comité de relations de travail (\$)	1. Mme Chantale Lavoie 2. M. Martin Landry 3. M. Joël Tremblay (MRC) 4. Mme Marie-Claude Mantha (MRC)
Comité d'appréciation de rendement - direction générale (\$)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Jean-Paul Bélanger 3. Mme Sylvie Blanchette
Comité gestion animalière Étude de faisabilité (\$)	1. M. André Fournier (citoyen) 2. M. Georges Guénard 3. Mme Sylvie Blanchette 4. Mme Linda Lamontagne, personne-ressource
Comité Vigie-Santé (\$)	1. Mme Chantale Lavoie 2. Mme Chantal Gagné 3. M. Martin Landry 4. Mme Sylvie Blanchette

Comité de sécurité publique (\$)	1. Mme Chantal Gagné 2. Mme Sylvie Blanchette 3. M. Maxime Tremblay 4. M. Lorenzo Ouellet 5. Mme Odile Roy 6. Mme Chantale Lavoie, préfète
Société d'énergies renouvelables de La Matapédia (SERM) (\$)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette 3. M. Gino Canuel 4. M. Patrick Fillion 5. M. Joël Tremblay, MRC
Comité « main-d'œuvre municipale »	À déterminer
Comité « planification stratégique » (\$)	1. Mme Sylvie Blanchette 2. Mme Chantal Gagné 3. Mme Chantale Lavoie 4. Mme Odile Roy 5. M. Martin Carrier 6. M. Patrick Fillion 7. M. Maxime Tremblay 8. M. Joël Tremblay (MRC) 9. M. Frédéric Desjardins (MRC) 10. M. Stéphane Pineault (MRC)
Comité « logement et habitation »	1. Mme Sylvie Blanchette 2. Mme Chantale Lavoie 3. M. Georges Guénard
Comité de réflexion sur les écocentres de la MRC de La Matapédia	1. M. Georges Guénard 2. M. Nelson Pilote 3. Mme Odile Roy 4. Mme Sylvie Blanchette 5. M. Lorenzo Ouellet 6. Mme Chantale Côté, directrice, Écosite de La Matapédia 7. M. Vincent Dufour, directeur RITMRMM 8. Mme Nathalie Lévesque, MRC 9. M. Jonathan Simard, MRC 10. M. Joël Tremblay, MRC
Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	1. M. Joël Tremblay, MRC 2. M. Steve Dufour, MRC 3. M. Pascal St-Amand, MRC
Comité de gestion des risques	1. M. Gino Canuel 2. Mme Sylvie Blanchette
Comité de travail concernant l'hébergement (Val-d'Irène)	1. Mme Chantale Lavoie, préfète 2. M. Stéphane Pineault, MRC 3. M. Mario Turbide, MRC 4. M. Joël Tremblay, MRC 5. M. Manuel Cantin – Val-d'Irène 6. M. André Léger – Val-d'Irène 7. M. William de la Chevrotière – Val-d'Irène
Comité « Entente piscine d'Amqui »	1. M. Carol Poitras 2. M. Joël Tremblay (MRC)
Comité « Plan climat »	1. Mme Odile Roy (élue) 2. Mme Sylvie Blanchette (élue) 3. Mme Louise Beaupré (MRC) 4. Mme Nathalie Lévesque (MRC) 5. M. Patrick Roy (MRC) 6. Mme Nancy Bérubé (MRC) 7. Mme Sophie Moise (MRC) 8. Mme Véronique Bouillon (Ville d'Amqui) 9. Vacant (employé municipal) 10. M. Steve Ouellet (CISSS du Bas-Saint-Laurent)
Instance de concertation municipale-scolaire	1. Mme Chantale Lavoie 2. M. Patrick Fillion 3. M. Georges Guénard 4. M. Joël Tremblay (MRC)

(\$) Payé par la MRC

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2025-249**concernant la nomination de représentants du conseil de la MRC dans des organisations externes à la MRC**

Sur une proposition de M. Lorenzo Ouellet, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu de nommer les personnes suivantes auprès d'organisations externes de la MRC :

Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Comité accessibilité	1. Mme Sylvie Blanchette
Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène (\$)	1. Vacant 2. M. Gino Canuel 3. M. Mario Turbide, MRC
Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (\$)	1. Mme Chantal Gagné
Écosite de La Matapédia (\$)	1. M. Georges Guénard 2. M. Nelson Pilote
Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche	1. Mme Marlène Landry 2. M. Nelson Pilote (substitut)
Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette (d'office)
Régie intermunicipale d'énergie éolienne du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (\$)	1. Mme Chantal Gagné 2. M. Georges Guénard 3. Mme Sylvie Blanchette
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	1. Mme Sylvie Blanchette
Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Transport adapté et collectif La Caravelle Inc. (\$)	1. Mme Sylvie Blanchette
Véloroute Desjardins de La Matapédia	1. Mme Sylvie Blanchette 2. Mme Odile Roy
Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette (d'office)
Comité de pilotage - Politique de développement sociale (CDC)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette (d'office)
Comité consultatif régional portant sur les services de garde	1. Mme Chantale Lavoie
Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent	1. À déterminer
Régie intermunicipale de transport du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Sylvie Blanchette 2. Mme Chantale Lavoie (substitut)

(\$) Payé par la MRC

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2025-250**concernant la nomination des membres de la Commission d'aménagement :**

Sur une proposition de M. Aubert Turcotte, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur la Commission d'aménagement de la MRC de La Matapédia pour 1 an, à savoir :

- Siège 1 : M. Lorenzo Ouellet, maire de Sayabec
- Siège 2 : Mme Sylvie Blanchette, mairesse d'Amqui
- Siège 3 : M. Martin Landry, maire d'Albertville
- Siège 4 : M. Patrick Fillion, maire de Saint-Moïse
- Siège 5 : Mme Chantale Lavoie, préfète

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9.5 Calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil de la MRC de La Matapédia – Décision**Résolution CM 2025-251****concernant le calendrier des séances pour 2026**

Considérant que

l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que

l'article 148 du *Code municipal du Québec* exige que le conseil d'une municipalité régionale de comté se réunisse en séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois, dont une fois le quatrième mercredi de novembre;

Considérant que l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* stipule que le contenu du calendrier doit faire l'objet d'un avis public;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu :

- d'adopter le calendrier suivant pour les séances ordinaires et rencontres de travail du conseil de la MRC de La Matapédia pour 2026.

Mercredi 14 janvier 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

Mercredi 14 janvier 2026 à 20 h 30 : rencontre de travail (si nécessaire)

Mercredi 4 février 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail

Mercredi 11 février 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

Mercredi 4 mars 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail

Mercredi 11 mars 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

Mercredi 1^{er} avril 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail

Mercredi 8 avril 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

Mercredi 6 mai 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail

Mercredi 13 mai 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

Mercredi 3 juin 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail

Mercredi 10 juin 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

Mercredi 8 juillet 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

Mercredi 8 juillet 2026 à 20 h 30 : rencontre de travail (si nécessaire)

Mercredi 2 septembre 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail

Mercredi 9 septembre 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

Mercredi 7 octobre 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail (orientations budgétaires)

Mercredi 14 octobre 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

Mercredi 4 novembre 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail (si nécessaire, budget)

Mercredi 11 novembre 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail (budget)

Mercredi 18 novembre 2026 à 19 h 30 : rencontre de travail (budget)

Mercredi 25 novembre 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire (adoption du budget)

Mercredi 9 décembre 2026 à 19 h 30 : séance ordinaire

- De publier un avis public présentant le calendrier des séances ordinaires.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9.6 Déclaration d'intérêt pécuniaire de la préfète – Information

Dépôt est fait de la déclaration d'intérêt pécuniaire de Mme Chantale Lavoie, préfète, auprès du greffier-trésorier.

9.7 Bilan 2025 de la préfète – Information

Dépôt est fait du bilan 2025 de Mme Chantale Lavoie, préfète. Le bilan sera diffusé sur le site Internet de la MRC de La Matapédia.

9.8 Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) de la MRC de La Matapédia – Décision

Résolution CM 2025-252 concernant la Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) de la MRC de La Matapédia

Considérant que les outils faisant appel à l'intelligence artificielle sont de plus en plus utilisés dans tous les domaines, incluant dans le milieu municipal;

Considérant que la MRC de La Matapédia souhaite encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle pouvant être faite au sein de son équipe de professionnels;

Considérant qu'il est pertinent d'établir des balises afin d'assurer une utilisation responsable, éthique et transparente de l'intelligence artificielle;

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Lorenzo Ouellet, il est résolu ce qui suit :

- D'adopter la Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) de la MRC de La Matapédia;
- De la rendre disponible sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais;
- De la transmettre dès que possible à tous les employés.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10. MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1 Entente 2026 avec la Ressourcerie de La Matapédia pour la récupération des meubles et électroménagers – Décision

Résolution CM 2025-253 **concernant le renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie de La Matapédia pour la récupération des meubles et électroménagers sur le territoire de la MRC de La Matapédia**

Considérant que l'entente relative à la récupération des meubles et électroménagers sur le territoire de la MRC de La Matapédia avec la Ressourcerie de La Matapédia prend fin le 31 décembre 2025 ;

Considérant que la Ressourcerie souhaite reconduire une nouvelle entente d'une année pour la réalisation des cueillettes à une tarification unitaire de 70 \$ en fonction du nombre réel de cueillettes pour l'année 2026.

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu que le conseil de la MRC :

1. Approuve le renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie de La Matapédia pour la récupération des meubles et électroménagers sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matapédia ; cette entente est pour une période d'une année prenant fin au 31 décembre 2026 pour la réalisation des cueillettes au tarif unitaire de 70 \$;
2. Autorise Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

13. AUTRES SUJETS

13.1 Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 10 décembre 2025 à 19 h 30

Le conseil tiendra sa prochaine séance ordinaire le 10 décembre 2025 à 19 h 30.

13.2 Bureau de protection de la faune de Causapscal – Décision

Résolution CM 2025-254 **concernant le maintien du bureau de la Protection de la faune à Causapscal**

Considérant que le bail du local abritant le bureau de la Protection de la faune à Causapscal ne sera pas renouvelé en février 2027;

Considérant que cette décision s'inscrirait dans une démarche d'optimisation opérationnelle du ministère;

Considérant que ce point de service doit être reconnu par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) comme stratégique pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

Considérant les conséquences importantes qu'entraînerait une fermeture du bureau de Causapscal sur la surveillance du territoire, le traitement des plaintes et la lutte contre le braconnage dans le secteur faunique de La Matapédia;

Considérant que le gouvernement privilégie désormais une approche par districts, et que le district sud-est, auquel appartient La Matapédia, couvre un territoire excessivement vaste incluant Chaudière-Appalaches, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, ce qui compromet l'efficacité des interventions;

Considérant que La Matapédia est un territoire reconnu pour sa richesse faunique, nécessitant conséquemment une présence accrue pour assurer la protection des ressources, soutenir les organismes de gestion et prévenir les infractions;

Considérant que le bureau de Causapscal joue depuis plusieurs années un rôle stratégique dans la gestion et la protection de la faune, et qu'il est essentiel que ce rôle soit reconfirmé par le ministère, notamment par le maintien d'un bureau local doté de ressources humaines suffisantes;

Considérant que les orientations actuelles du ministère laissent présager une fermeture éventuelle du point de service de Causapscal;

Considérant que cette situation suscite une vive inquiétude chez les élus de la MRC de La Matapédia;

Sur proposition de Mme Chantal Gagné, appuyée par M. Gilbert Marquis, il est résolu :

- Que la MRC de La Matapédia demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Bernard Drainville, de confirmer le maintien du bureau de la Protection de la faune à Causapscal;
 - Que cette confirmation se traduise par un engagement clair, incluant la signature dans les meilleurs délais d'un nouveau bail de location sur le territoire de la Ville de Causapscal;
 - Que le ministère assure également la présence de ressources humaines adéquates pour couvrir efficacement l'ensemble du territoire concerné.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2025-255 concernant la levée de la séance

Sur proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu de lever la séance à 21 h 35.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint